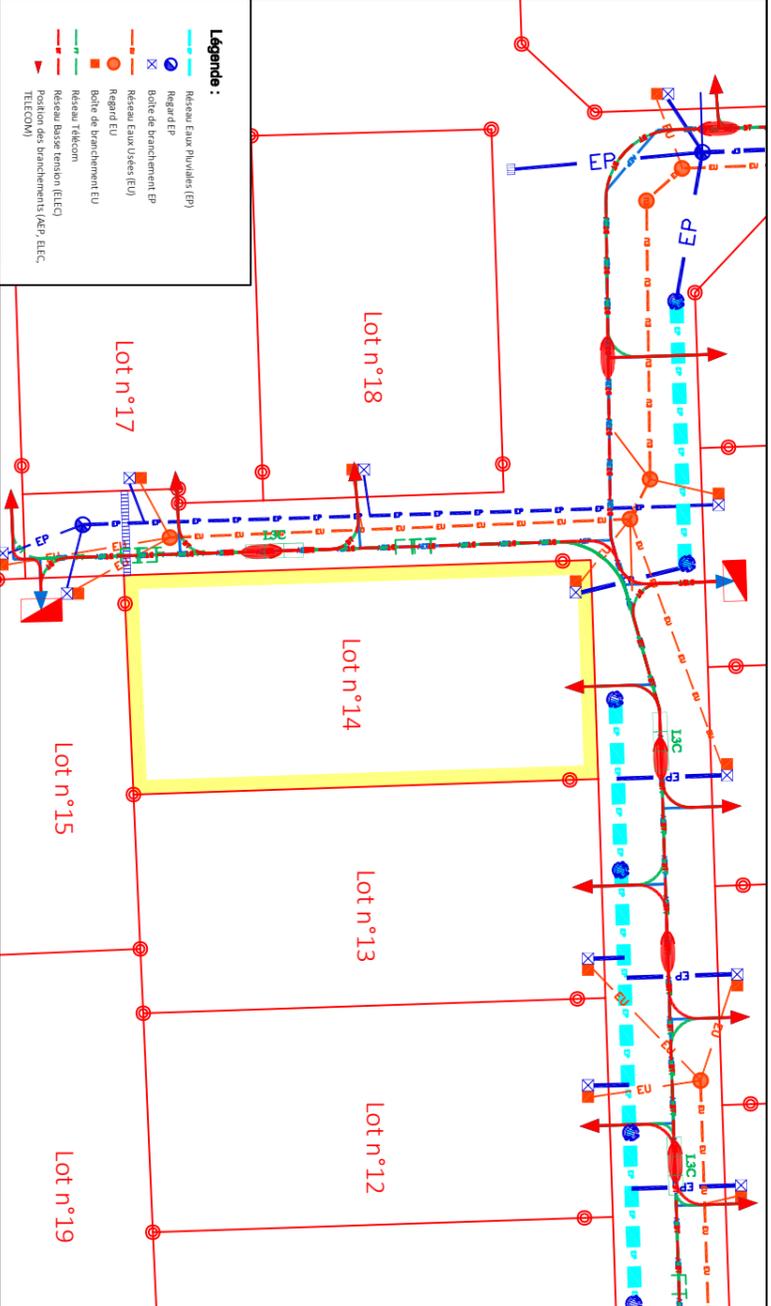


Nota : L'acquéreur et le constructeur devront se reporter au règlement écrit et graphique du permis d'aménager validé avant de lancer le projet

EXTRAIT PLAN VRD (selon plan réalisé par le Bureau d'étude SODEREF) Echelle : 1/500

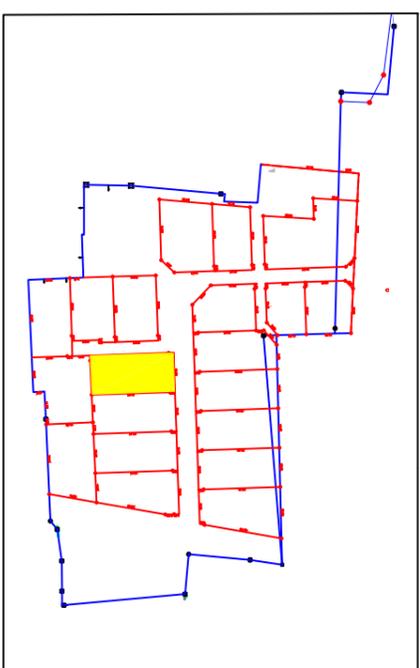


Nota : Les positions des ouvrages sont donnés à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer après visite sur site de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotés voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Département de LA SARTHE  
 Commune de La Guerche  
**PLAN DE VENTE**  
 Lotissement "Les Hauts de la Métairie II"  
 Aménageur : Sarthe Habitat



Lot n°14  
 Section : B et ZE  
 n°XX - 511 m²



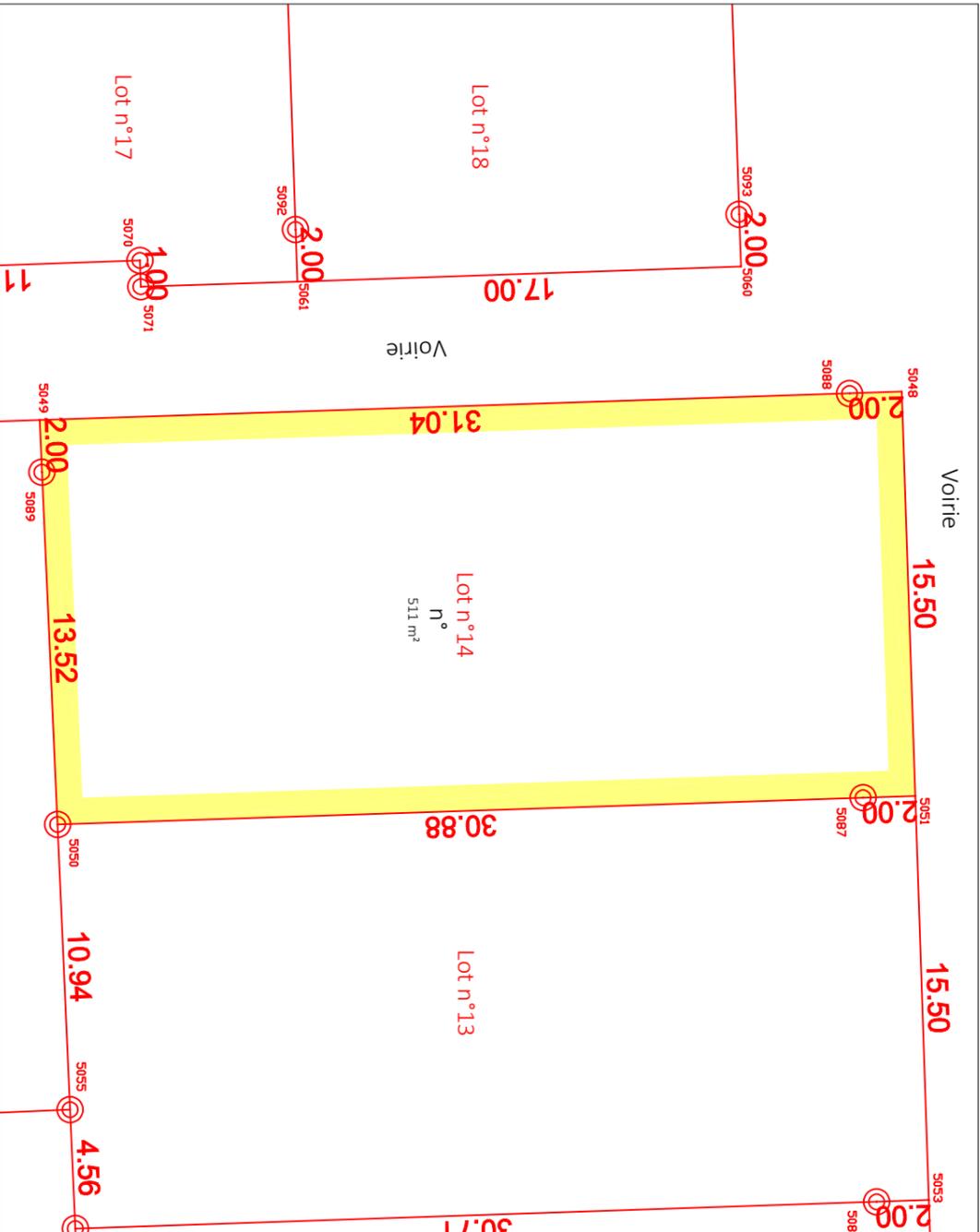
PLAN D'ENSEMBLE (sans échelle)

**PLAN DE BORNAGE**

⊙ Borne nouvelle plastique

— Limite nouvelle

Echelle : 1/250



Nota : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il doit veiller à la conservation des repères indiqués sur le présent plan.

Liste des points - RGF93-CC48 - LOT 14		
MAT	X	Y
5048	1491294.14	7216473.15
5049	1491295.23	7216440.12
5050	1491310.74	7216440.81
5051	1491309.64	7216473.67
5087	1491309.70	7216471.67
5088	1491294.21	7216471.15
5089	1491297.23	7216440.21